

Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

DAU/SP 1

MO/16 83.

MO/EC

REF. : FONTAINE.2

Le Ministre de l'Environnement

à

Monsieur le Préfet du département
de la SEINE-ET-MARNE

OBJET : Réalisation d'un aménagement routier sur le chemin départemental
n° 409.

Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau.

REF. : Lettre n° 1829 du 22 novembre 1991 du délégué régional à
l'architecture et à l'environnement de l'ILE-DE-FRANCE.

P.J. : 1 dossier.

Par lettre citée en référence, le délégué régional à l'architecture et à l'environnement de l'ILE-DE-FRANCE m'a saisi, pour décision, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 2 mai 1930, de la demande de travaux citée en objet.

Il s'agit du projet de réalisation d'un "tourne à gauche", sur la route départementale n° 409, en vue d'améliorer la sécurité des véhicules empruntant la route forestière du Mont-Aigu.

Le projet sera implanté sur un carrefour existant de routes forestières, en terrain nu. Il comprendra la mise en place d'une chaussée revêtue, avec un léger recul des talus, et un ilot central planté d'arbustes.

.../...

Vu les avis émis par le délégué régional à l'architecture et à l'environnement et la Commission départementale des sites de SEINE-ET-MARNE (séance du 2 octobre 1991), j'accorde l'autorisation demandée.

Pour le Ministre et par Délégation

L'Urbaniste en chef de l'Etat
Chargée de la ~~Sub~~-Direction
~~des~~ ~~Espaces~~ Protégés (SP)

Brigitte MAZIERE